

**AVIS DE PUBLICITE – REFERENCE 57977-1****MANIFESTATION D'INTERET SPONTANE****EDF HYDRO ALPES – AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DES BREVIERES****COMMUNE DE TIGNES****Convention d'occupation relative à la mise à disposition de terrains pour circuit-glace**

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une entreprise sur l'occupation du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, EDF attribuera à l'entreprise ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

<b>Publié le</b>	12/05/2022
<b>Durée de mise en ligne de l'avis</b>	1 mois calendaire
<b>Date limite de réception propositions</b>	12/06/2022
<b>Objet de l'occupation</b>	Occupation du domaine public hydroélectrique
<b>Lieu</b>	Commune : Tignes Lieu-dit « La Combe » Références cadastrales : A225, 228, 229, 1040, 1042, 1044, 1046, 1048, 1289, 1291 et 1293
<b>Activité sollicitée par le demandeur</b>	Circuit-glace
<b>Caractéristiques essentielles / restrictions de l'emplacement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- La présente convention pourra être suspendue avec effet immédiat en cas de travaux urgents qu'EDF devrait effectuer sur ses aménagements ou en cas de situation nouvelle susceptible de générer un danger,</li><li>- Présence de 2 pylônes RTE 63 kV et ligne souterraine ENEDIS 20 kV</li></ul>

<b>Type d'autorisation délivrée/ Durée</b>	Convention d'occupation précaire et révocable Durée : 3 ans, éventuellement renouvelable sans pour autant dépasser le titre d'exploitation de la chute des Brévières, soit le 31/12/2029
<b>Conditions financières à la charge du demandeur</b>	Redevance annuelle d'occupation en application de l'article L 2125 du CG3P Frais de dossier Indemnisation des éventuelles pertes de production Taxes, impôts et frais liés à l'occupation
<b>Conditions générales d'attribution/ critères de sélection</b>	Les demandes seront analysées selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maturité du projet</li> <li>- Faisabilité du projet</li> <li>- Compatibilité du projet avec les contraintes de l'exploitation hydroélectrique</li> </ul>
<b>Dépôt des candidatures</b>	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF HYDRO ALPES – Direction Concessions – 134 Rue de l'Étang – 38950 SAINT MARTIN LE VINOUX A l'attention de Monsieur Xavier HERVE <i>Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes :</i> <b>CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR</b> <i>Objet à mentionner :</i> Candidature COT BREVIERES 57977-1
<b>Service à contacter pour renseignement</b>	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – DTEAM CC PFA 134 Rue de l'étang PH3 – R2 38950 SAINT MARTIN LE VINOUX